

Article 31 du Règlement

Je suis convaincue que tous les députés se joindront à moi pour souhaiter aux membres de l'Association canadienne de physiothérapie tout le succès possible pendant cette Semaine nationale de la physiothérapie.

* * *

LE LUBICON

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, après plus de 50 ans, les droits des autochtones du lac Lubicon sont toujours menacés et continuent d'être bafoués. Aucune négociation n'a eu lieu entre ces autochtones et le gouvernement fédéral depuis 1989. Le gouvernement a manifestement négligé sa responsabilité de fiduciaire.

Les mesures qu'il a prises au sujet des revendications territoriales des autochtones du lac Lubicon viennent renforcer sa technique habituelle qui consiste à opposer un groupe autochtone à un autre.

Le gouvernement a financé des groupes dissidents pour miner les progrès réalisés par les autochtones du Lubicon et pour réduire le nombre d'adhérents à la bande. Il en va de même pour la question de l'extinction des droits. Par sa politique, le gouvernement a brisé les liens d'amitié et les relations qui existaient entre les familles autochtones et leurs collectivités. Les fonctionnaires ont mené suffisamment d'études et le gouvernement a lancé assez d'ultimatums.

La question des autochtones du Lubicon porte maintenant sur les droits de la personne. La Commission des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que le traitement réservé par le gouvernement canadien aux autochtones du Lubicon menaçait leur mode de vie et leur culture et constituait une violation de l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, si le public se montre constamment cynique à l'égard des députés, c'est surtout parce qu'il méprise les programmes de rémunération s'appliquant aux personnes qui siègent à la Chambre.

Cela tient non seulement au fait qu'il considère les régimes de retraite comme trop généreux, mais aussi au fait qu'il comprend mal les dispositions relatives aux traitements et aux dépenses.

Autrement dit, les Canadiens sont mal renseignés ou ne sont pas suffisamment consultés au sujet de la structu-

re fondamentale et bien établie de rémunération des députés et de remboursement de leurs frais pour le travail qu'ils accomplissent ici.

Un examen approfondi de tous les aspects de ce programme aurait dû être fait depuis longtemps. Cet examen devrait être effectué de façon indépendante par un ou plusieurs consultants choisis parmi les meilleurs du pays. Il devrait tout d'abord reconnaître les qualités et les compétences que doit posséder tout bon député et comporter une analyse et une comparaison par rapport à des postes équivalents dans le secteur privé et dans d'autres professions.

Les recommandations devraient être fondées sur les normes de professionnalisme que les Canadiens veulent retrouver chez leurs élus, à la Chambre.

Étant donné les prochaines élections et la nouvelle législature qui va suivre, j'estime tout à fait indiqué d'instituer maintenant une commission pour examiner la question de la rémunération.

* * *

LE DÉPUTÉ DE HALTON-PEEL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le député de Halton—Peel, a été élu président du Comité des langues officielles le 20 février 1992. Deux réunions ont eu lieu cette année-là à ma demande et sur mon insistance.

Sous la direction des présidents précédents, le comité s'était réuni 26 fois, entre le 2 mai 1990 et le 2 mai 1991, soit 13 fois plus que sous la direction de l'actuel président du comité permanent.

Étant donné la manière navrante dont il remplit ses fonctions de président, il n'est pas étonnant qu'il ait trouvé le temps d'écrire dans son dernier livre qu'il faudrait supprimer la moitié des comités parlementaires actuels. Son livre intitulé *Garth! Just what the hell is going on in Ottawa* témoigne de son inefficacité et de son indifférence complète.

Le député de Halton—Peel devrait peut-être prendre le temps qu'il consacre à sa campagne à la direction du parti pour faire le travail pour lequel ses électeurs l'ont élu ici.

Les langues officielles dans notre pays ne sont pas une plaisanterie. Le premier ministre devrait se débarrasser de ce député indifférent et rétablir un comité permanent actif avec des ministériels qui s'intéressent à ce sujet.